



Environnement et aménagement du territoire

Etre au cœur des problématiques environnementales
et du développement des territoires.



QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

Environnement, espaces verts et naturels - Développement local
et économique - Gestion de l'eau et des déchets - Urbanisme
- Voirie et réseau divers - Transports et déplacement

Les activités de ce domaine permettent d'entretenir
et d'aménager les espaces de vie. Elles répondent aux besoins
quotidiens des usagers (déchetterie, réseau des eaux, espaces
verts...) et concourent au développement des territoires.

QUELS MÉTIERS ?

- Ⓧ Jardinier des espaces horticoles et naturels
- Ⓧ Agent technique de réseau d'eau potable
- Ⓧ Agent de collecte et de déchetterie
- Ⓧ Chargé d'études en urbanisme
- Ⓧ Architecte-paysagiste
- Ⓧ Agent d'exploitation de la voirie publique
- Ⓧ Ingénieur en infrastructure
- Ⓧ Chargé d'études économiques
- Ⓧ Contrôleur de service public de voyageurs
- Ⓧ Responsable des transports et des déplacements...



OÙ TRAVAILLER ?

Les mairies : espaces verts, urbanisme, voirie, tourisme

Les intercommunalités : communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats intercommunaux (d'eau et d'assainissement, de gestion des déchets)

Les départements : centre d'exploitation des routes, transports collectifs, direction de l'environnement

La région : parcs naturels, transports ferroviaires...

QUELLES PERSPECTIVES ?

Les enjeux environnementaux et sociaux sont au cœur des préoccupations des collectivités territoriales. Ce secteur est en fort développement et recrute des profils tels que responsable énergie, développeur économique, ingénieur...

COMMENT Y ACCÉDER ?

- Concours
- Recrutement direct dans certains grades de catégorie C et pour les travailleurs reconnus handicapés
- Recrutement de non-titulaires : remplaçants, contractuels, chargés de mission...
- Apprentissage, formations, stages

Pour plus d'infos, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature

www.emploi-territorial.fr

Contactez les centres de gestion bretons :

Côtes d'Armor - cdg22.fr
Tel. 02 96 58 64 00

Finistère - cdg29.fr
Tel. 02 98 64 19 75

Ille-et-Vilaine - cdg35.fr
Tel. 02 99 23 31 00

Morbihan - cdg56.fr
Tel. 02 97 68 16 00

